L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX ; Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 12 MARS 1872. — 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 12 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Voorhies, Audler & Co., dans leur salle d'encan, No 26, rue Vieille-Levée—400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par G. Gumeault, à 11 heures, à l'encoignure de l'Avenue Carrollton et de la rue Commune, près de chez Morère—la vacherie de Jean Richard, comprenant 33 vaches, taureaux, chevaux, ustensiles, etc., etc.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 57 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par N. Vignié — Vente régulière de meubles au No. 122, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

ATTENTION!

Le shérif procédera, aujourd'hui, à 10 heures et demie A. M., à bord du bateau à vapeur Katie, au pied de la rue du Canal, à l'adjudication d'une quantité de provisions telles que Glace, Lait, Biscuits, etc., etc. Voir l'annonce.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos voitures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Mardi.

OPÉRA—Roméo et Juliette.
ACADÉMIE—Dead or Alive.
ST. CHARLES—Fritz.
VARIÉTÉS—Rosedale, or the Rifle Ball.

Le Dernier Scandale.

L'incident de l'affaire Southworth-Lewis s'est terminé par un arrêt de la Cour Suprême qui a ordonné la mise en liberté de M. Van Norden, en se fondant sur ce que le gouverneur avait le droit de grâce dans le cas dont il s'agissait. Cet arrêt de la Cour Suprême a été l'objet de critiques très sévères de la part de membres du barreau, et un de nos confrères annonce que le juge Sharkey, qui se trouve en ville, nie avoir jamais rendu, comme président de la Cour Suprême du Mississippi, aucune décision qui puisse être considérée comme un précédent à un semblable arrêt. Or, la sentence de nos juges invoque comme principale autorité ce prétendu arrêt du juge Sharkey. La Cour Suprême de la Louisiane a, une fois de plus, justifié le caractère de cour politique que plusieurs de ses arrêts lui avaient déjà attribué.

Mais, nous attachons relativement peu d'importance à la question légale de savoir si le gouverneur a, oui ou non, le droit de grâce envers un condamné pour mépris de cour. Cette question s'efface, selon nous, devant l'appréciation à donner sur l'usage que le gouverneur a fait du droit de grâce, vrai ou prétendu, au cas de M. Van Norden.

Il y a là une de ces énormités qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer. M. Warmoth, il est vrai, n'en est pas à son coup d'essai en ce genre. N'a-t-il pas déjà nommé aux emplois de shérif et de constable de la paroisse St-Jacques, deux des meurtriers du juge Lawes et du maire Schomberg, malgré les protestations unanimes des habitants de la paroisse? Et n'a-t-il pas fait relâcher l'un de ces deux hommes, emprisonné à Donaldsonville en vertu d'un verdict d'accusation régulier? Warmoth ne manque pas de précédents tirés de sa propre histoire, quand il s'agit de jeter un défi à la justice et à l'opinion publique tout à la fois.

Seulement l'affaire Van Norden est arrivée dans un moment où M. Warmoth cherchait à se faire passer pour un saint en matière de corruption législative. Non pas que ce prince des fourbes espère donner le change à qui que ce soit en Louisiane, où amis et ennemis le connaissent à fond et savent ce dont il est capable. Mais il aspire à jouer un rôle dans les hautes sphères politiques, à côté des adversaires du Président Grant, Sumner, Trumbull, Schurz et autres ambitieux *quorum farinae*. Or, ces personnages ont un certain renom de respectabilité et ils ne se soucieraient pas d'admettre dans leur cénacle intime, un homme d'une réputation aussi compromise que celle de M. Warmoth. La coalition contre Grant comptant arborer la bannière de la réforme, et notre gouverneur désirant y entrer, il lui fallait s'intituler réformateur et essayer de se dégager de toute responsabilité directe dans les actes de vénalité et de corruption qui ont signalé la carrière des deux dernières législatures de la Louisiane, de 1868 à 1872.

De là, les protestations hypocrites de M. Warmoth au premier meeting de l'Association des citoyens, de là, ses messages à la Législature, de là, ses dénégations devant le comité congressionnel, et toutes ces scènes de comédie auxquelles il nous a fait assister depuis trois mois.

C'est donc bien mal à propos pour notre autocrate que l'affaire Lewis est venue déchirer subitement le masque dont il essayait de se couvrir. Southworth et Van Norden ont montré une certaine habileté en retirant à temps de la boîte les $30,000 promis à Lewis, mais Warmoth a dû les donner au diable pour y avoir laissé le marché qui constatait la transaction. Si ce marché eût été détruit, ces honnêtes gens qui achètent les consciences et s'arrangent pour ne pas les payer, en eussent été quittes pour une dénégation, et, comme Lewis est un employé de la Douane, on eût pu dire que c'était une machination machiavélique imaginée par les amis de Grant pour noircir Warmoth.

Le gouverneur, qui est plus roué que pas un de ses partisans, eût volontiers laissé Van Norden faire ses dix jours de prison pour le punir de sa maladresse, s'il n'eût craint d'amener, de la part de ce pieux yankee, des récriminations dangereuses pour lui. Van Norden sait beaucoup de choses, et ce qu'il a refusé de dire au comité congressionnel ou à la Sixième Cour, il eût pu le dire, de son plein gré, au public, si Warmoth l'eût abandonné à la merci du juge Cooley. Warmoth l'a bien compris. Aussi a-t-il gracié deux fois Van Norden, et a-t-il déclaré qu'il le gracierait tous les jours s'il le fallait. Mais il a dû agir ainsi en mécontent de bon cœur ses maladroits amis, car la grâce de Van Norden est la condamnation de Warmoth par Warmoth lui-même. Le gouverneur ne pouvait pas dire plus clairement : c'est moi qui ai promis $30,000 au sénateur Lewis pour sa conscience et ses votes, et c'est moi qui, la session finie, ait fait soustraire de la boîte ces $30,000, grâce à la connivence de Van Norden, or, je ne pouvais pas décemment laisser en prison mon instrument et mon complice.

Maintenant, la Cour Suprême a mis Van Norden en liberté et voici la morale de l'événement : Warmoth est à Cincinnati faisant parade de son zèle en faveur de la réforme, M. Van Norden préside sa banque, sollicitant la confiance de nombreux clients, Southworth occupe toujours le poste de confiance de conservateur des hypothèques et Lewis est encore employé de la douane ! Amen.

AUX HABITANTS SUCRIERS.—Les machines sont destinées à jouer un grand rôle dans les travaux de l'agriculture, la main d'œuvre devenant chaque jour plus rare, et chaque jour plus coûteuse. On recherche, par conséquent, avec un grand intérêt les machines qui épargnent la main d'œuvre et le temps. Nous citerons à ce propos la machine de A. F. Trouard, pour piquer les souches de cannes à sucre. Avec un homme et deux mulets, elle fait plus de travail que quinze personnes et le fait mieux. Elle est déjà employée sur plusieurs habitations et peut être examinée chez M. Edouard Drouet, rue Union No 45.

CHAUSSURES.—M. P. Casaubielh ayant vendu son magasin de chaussures, établi au coin des rues St.-Philippe et Dauphine, prie les personnes qui lui doivent de venir promptement s'acquitter, et celles qui ont des réclamations contre lui sont invitées à présenter leurs comptes sans délai. M. F. J. Gottwalles qui a acheté ce magasin se recommande à la clientèle de M. Casaubielh et annonce qu'il aura toujours des chaussures de tout genre à bon marché.

Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

A LOUER.—Une jolie petite maison à étage, située rue de Quartier, No 90, entre Bourbon et Dauphine. Voir l'annonce.

On ne peut manquer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

[illegible]—Achetez une belle machine à coudre améliorée de Grover & Baker au nouveau local succursal de l'agence de vente rue Royale, 139.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Commençons par le chapitre des rectifications. Le total de notre liste du 8 mars matin portait, par suite d'une erreur typographique, $10 de trop. Le total des souscriptions reçues à l'*Abeille* jusqu'à samedi soir, 9 mars, n'était donc que de $7,748 02, au lieu $7,758 02.

Dans la liste de MM. A. Rochereau & Co, la souscription de $50 mise sous le nom de W. R. Pepin & Co, doit être attribuée à M. N. R. Pepin.

Le pharmacien de la Société Française qui abandonne à la souscription le montant des médicaments fournis à la Société en 1871, est M. Clavel et non Claasel.

Les membres du Bureau de la Souscription patriotique, vice-présidents, trésorier et secrétaires, sont invités à se réunir ce soir, mardi, à 5 heures, dans les bureaux de MM. A. Rochereau et Co, rue St-Louis.

Souscriptions reçues au Bureau de l'Abeille.
11 mars.

Jean Maurer (de Metz)	$2 00
Souscription de la Nlle-Ibérie	218 50
Total	$220 50
Listes précédentes	7743 02
Total des listes de l'Abeille	$7963 52
Autres listes encaissées par le trésorier	1855 25
Total général	$9818 77

Nos confrères, le *Louisianais* et le *Meschacébé*, ont aussi des listes ; nous les publierons lorsqu'elles seront envoyées au comité. Nous voyons avec plaisir nos amis des paroisses concourir à l'œuvre patriotique des résidents français, et nous espérons beaucoup de leur zèle.

Voici la liste des souscriptions recueillies à la Nouvelle-Ibérie et la lettre qui l'accompagnait ; nous n'attendions pas moins de nos amis de cette ville.

Nouvelle-Ibérie, 9 mars 1872.

M. Limet, rédacteur de l'*Abeille*,

Monsieur,

Le cri de miséricorde que la France a jeté à tous ses enfants, a retenti jusque dans nos contrées.

Presque tous les Français qui habitent la Nouvelle Ibérie ou ses environs, ont répondu à son douloureux appel.

Avant-hier soir, nous avons eu une assemblée qui m'a fait l'honneur insigne, de me nommer son président, son secrétaire et son caissier.

Une souscription, ouverte immédiatement a produit, dans deux jours, la somme de $218 50, que vous trouverez ci-jointe, par mandat à vue, sur E. Marquèze, de votre ville.

En attendant que les listes de souscription que j'ai envoyées aux quatre coins de notre paroisse me reviennent, et que je puisse vous faire une autre remise, soyez assez bon pour publier la liste que vous trouverez autre part; c'est le vœu de tous les souscripteurs, qui vous en seront reconnaissants.

J'ai bien l'honneur d'être, Monsieur, votre humble serviteur,

E. MONTAGNE, père,
Président, secrétaire et trésorier.

Souscription en faveur de la France pour l'aider à payer une dette qui la serre !..... la presse !!!... l'étouffe !!!...

Rév. père Chassé	$25 00
J J Mistrot	10 00
Gayan	10 00
Agard et E. Dariet	20 00
Ch. Escudier (par mois $2.50)	7 50
Léon Conjet $5.00 plus un mois à $2	7 00
Bousigues $6.00 plus un mois à $1.00	7 00
L B Duffar ($1 par mois) plus	5 00
Michel Gaymen ($1 par mois) plus	5 00
L Montagne ($1 par mois) plus	5 00
G B ($1 par mois) plus	5 00
Jos. Ducour $5.00 plus un mois à $1	6 00
Bd Langla $5.00 plus un mois à $1	6 00
Blandinières	5 00
Collège d'Ibérie	5 00
Gaspard	5 00
P Artigues	5 00
Mme Amélie (Pre. Guydan)	5 00
Victor Caddou	5 00
Jean Bauret	3 00
Jules Dubus ($2 par mois)	2 00
P Cornu	2 00
Saillot	2 50
A L Bergerie	3 00
M Bergerie, Lais	1 00
A Bergerie	1 00
F Sulpice	1 00
B Luplère	2 50
Mme Vve Fourrade	1 00
J Fourcade ($2 par mois) plus	2 00
A Lemaire	5 00
Mme Courtois	5 00
Jas Blanc	5 00
P Lubin 20 francs	4 00
E Soulier ($1 par mois) plus	5 00
Mme Vve Pointes	1 00
A Mortdat	1 00
Un Louisianais	5 00
L Mercerou (1 par mois)	1 00
A Girod (1 par mois)	2 00
Jean Saintes	2 00
Ed. Dedieu	1 00
Pierre Lebrun	1 00
Victor Rivotte	2 50
Total	$218 50

La Souscription Nationale.

Voici le texte de l'affiche que le Comité général de direction de la souscription des Femmes de France vient de faire placarder à Paris :

"ORGANISATION DES COMITÉS.

"Un Comité de souscription doit être formé dans chaque commune.

"Les Comités de commune correspondent avec le Comité de canton.

"Les Comités de canton correspondent avec le Comité d'arrondissement.

"Les Comités d'arrondissement correspondent avec le Comité de département.

"Les Comités de département correspondent avec le Comité général de l'Œuvre, qui est installé au "Grand-Hotel," 2, rue Scribe, à Paris.

"Chaque Comité organise la souscription comme il l'entend, mais en délivrant aux souscripteurs un reçu détaché d'un livre à souche, dûment estampillé, que délivre le Comité général de direction à Paris."

Pour que le mouvement national aboutisse à un résultat sérieux, il faut que chacun de nous se pénètre bien de cette idée qu'il ne suffit pas de contribuer en amateur à la souscription : ce sont de véritables sacrifices que la patrie exige de nous. C'est ce que prouve, par un calcul bien simple, la lettre suivante d'un de nos amis :

La fortune de la France étant évaluée à 200 milliards, 100 appartiennent aux petits rentiers, capitalistes, commerçants, qui ne peuvent rien ou à peu près rien donner.

C'est donc aux 100 milliards qui restent à fournir les 500 millions demandés volontairement.

A 4 0[0] en moyenne, 100 milliards rapportent 4 milliards. C'est donc 1[8] environ du revenu annuel que chaque souscripteur aisé doit donner.

On écrit de Calais, 16 février :

"Vous pouvez annoncer que la souscription de Calais est au train de dépasser 110,000 fr. Elle n'a pas dit son dernier mot. Tout le monde s'ingénie ici à trouver quelque nouvelle combinaison pour grossir le précieux trésor destiné à la libération du territoire.

"Oui, tout le monde, car écoutez cette histoire touchante d'un mouton excellemment patriote : Il avait été mis une première fois en loterie ; le gagnant le remet en loterie ; le *regagnant* en fait de même, et l'on ne saurait prévoir quand cela finira.

"On peut dès aujourd'hui dire que ce mouton rapportera son pesant d'or à la souscription. Je soupçonne bien un peu le doux porte-laine d'inspirer ses déterminations à ses propriétaires successifs. Pendant ce temps-là il vit et broute libéralement en fourrière. Avouez qu'il le mérite bien."

On mande de Marseille que les souscriptions recueillies par le comité présidé par Mme de Kératry s'élevaient à la somme de 900,000 fr. à la date du 13 février.

M. de Tarade, lieutenant de cavalerie en retraite près de Tours, habitant l'exemple de M. Mame, a souscrit pour 100 mille francs. Une autre personne de Tours a souscrit pour 50 mille francs.

M. le comte de Flavigny a souscrit pour 10 mille francs.

Quatre députés d'Indre-et-Loire, MM. Gouin, Guinot, Houssard et Hulin, ont souscrit conditionnellement chacun pour 10,000 francs.

La maison Gouin frères, et ses employés donnent près de 27,000 fr.

La dernière liste du Havre atteint le chiffre de 888,377 fr.

On écrit de Ham, où 60,000 fr. avaient été recueillis en deux jours, que les souscriptions s'élèvent actuellement à 200,000 francs, et de nouvelles adhésions continuent d'arriver.

M. Wilson, député, s'est fait inscrire sur la liste du comité de Loches pour une somme de 10,000 fr. sans condition.

A peine l'idée de la souscription patriotique était-elle émise que les élèves de l'École centrale des arts et manufactures avaient en quelques jours réuni entre eux et parmi les employés de l'établissement une somme de 10,500 fr., qui a été immédiatement versée à la Caisse des dépôts et consignations, comme premier versement.

A l'École Polytechnique, la souscription atteint 18,000 fr.

Tout le personnel, dames et élèves de la maison de la Légion d'honneur à Saint-Denis a voulu prendre part à la souscription patriotique pour la délivrance de notre territoire. Une somme de 2,000 fr. est déjà recueillie, et sont les souscriptions de M. le surintendant, des dames inspectrices et des autres dames professeurs, ainsi que des personnes au service de la maison.

Les élèves, pour la plupart sans aucune fortune, ont commencé une foule de petits travaux de tous genres qui, par les soins de personnes amies, seront vendus en Angleterre; et le produit de ces ventes sera versé au nom des élèves de Saint-Denis à la souscription des Femmes de France.

—La préfecture de police a entrepris depuis quelques jours des recherches très actives pour découvrir les armes que l'on avait volées pendant la Commune [illegible] rite.

SALUT A LA CATHÉDRALE ST.-LOUIS.—Un salut solennel a été célébré, dimanche soir, à la Cathédrale St.-Louis. La cérémonie, présidée par Mgr. l'Archevêque, s'est ouverte par un sermon du révérend Père Mièze, de l'ordre des Frères prêcheurs, dont la parole entraînante a profondément touché le nombreux auditoire qui se pressait dans l'enceinte de l'église. L'orateur a parlé de la France avec l'accent du patriotisme le plus sincère; et l'assistance a entendu l'appel éloquent qu'il lui a adressé en faveur de la souscription nationale pour la libération du territoire français. La quête a produit, nous dit-on, plus de cinq cents piastres.

Le concours de plusieurs artistes et amateurs distingués a contribué à donner un grand éclat à cette belle cérémonie. Nous avons entendu le *Veni Creator*, de Von la Hache, par Mmes Witham, Fleury et Wagner, le *Pro peccatis* du *Stabat* de Rossini par M. Périé, l'*Air d'Eglise* de Stradella par M. Van Hufflen, le *Tu Rex Gloriæ* de Curto, par Mlles T. Cannon et A. Wagner, Le *Salutaris*, de la Messe de Rossini, par Mlle T. Cannon, et l'*Inflammatus* du *Stabat* de Rossini, interprété dans un excellent sentiment par Mme Dubos. L'orgue était tenu par M. Cartier, maître de chapelle et organiste de la Cathédrale.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Le temps nous a manqué, samedi soir, pour constater dans notre numéro de Dimanche, le brillant succès de la représentation des *Huguenots*. Ce magnifique chef-d'œuvre a été chanté avec un grand éclat, par MM. Delabranche, Coulon, Dumestre et Périé, Mmes Levielli, Durand et Dumestre. Hier, nous avons eu une belle représentation de *Lucrèce Borgia*. Pour aujourd'hui, l'affiche annonce *Romeo et Juliette*, dont les principaux rôles sont interprétés par Mme Durand (Juliette), MM. Blum (Romeo), Coulon (frère Laurent), Périé (Capulet), Solve (Mercutio), et Jourdan (Tybalt). L'œuvre de Gounod est de celles que l'on ne se lasse pas d'entendre, et les artistes qui y remplissent les principaux rôles s'acquittent de leur tâche avec un talent que le public de l'Opéra a pu apprécier dans les précédentes représentations.

ASSOCIATION DE L'OPÉRA.—Les membres de cette association sont convoqués en assemblée générale pour vendredi, 22 du courant, au foyer de l'Opéra. Leur attention sera appelée sur des affaires importantes.

La machine à coudre de Grover et Baker a reçu quatre fois plus de prix, depuis ces dernières années, que toutes les autres ensemble. Allez la voir à la nouvelle succursale, No 139 rue Royale.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chaînettes. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

NAVETS INDIENS.—Les affections de poitrine sont ordinairement tenaces, surtout au printemps, où les transitions du chaud au froid sont à la fois si brusques et si dangereuses. Il faut alors avoir recours aux remèdes de la science, et nous n'en connaissons pas de meilleur que le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, qui se vend dans la pharmacie de Laplace, rue des Champs-Elysées, 26, et dans les principales pharmacies de la ville.

NATTES. NATTES.—M. D. H. Holmes, Canal 155 et Bourbon 15, offre à des prix avantageux et par lots au gré des acheteurs des nattes blanches, à carreaux et fantaisie.

NOUVEAUTÉS POUR LE PRINTEMPS.—Nous appelons l'attention des dames sur un assortiment d'articles de printemps et de nouveautés, reçu par D. H. Holmes, rue du Canal 155 et Bourbon 15. Cet assortiment est magnifique.

CHRONIQUE LOCALE.

PARTI DE LA RÉFORME.—Nous avons reçu ce matin vers 1 heure une copie de l'adresse du comité provisoire central d'État du parti de la réforme au peuple de la Louisiane. Il était trop tard pour la traduire, mais nous pouvons en indiquer le but en quelques mots.

Ce but est d'envoyer des délégués à la Convention qui doit s'assembler à la Nlle-Orléans le 23 avril, et le comité recommande une prompte organisation de club où le grand principe de l'égalité devra être respecté.

Le comité recommande aussi que la Convention soit composée d'hommes représentant les deux races, en proportions égales, du moins autant que possible.

RECTIFICATION.—M. Dubuclet, à qui la veuve Marie Simon réclame $3,100 restant dûes sur les frais d'éducation de sa fille, n'est pas le Trésorier d'Etat, comme nous l'avons dit par erreur, dans notre dernier numéro. La confusion a été causée par l'identité de noms.

OFFRE RETIRÉE ET PROPRIÉTÉ VENDUE PLUS CHER.—Un de nos confrères dit que M. Soulié a retiré l'offre qu'il avait faite de vendre à la ville une étendue de terre pour une maison de refuge, un asile des pauvres, etc. Il ne demandait que $25,000 à la ville en échange de cette terre, et il a trouvé $35,000. Il est probable que MM. les administrateurs se détermineront à l'acheter quand on leur en demandera $100,000.

WATER-WORKS. — L'administrateur de cette usine prépare un devis à l'effet de fournir de l'eau au Quatrième et au Sixième District, et ce devis sera présenté au Conseil.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Samuel Kendrick, pour port d'armes cachées, a été condamné à 96 heures de prison.

Betsey Tobey, pour assaut et batterie, à 6 mois de prison.

James Clark, pour port d'armes cachées, à $5 d'amende ou à 24 heures de prison.

NOYÉE.—La police du 1er précinct a trouvé hier matin dans le bassin neuf, devant la rue Freret, le corps d'une femme blanche, âgée d'environ 28 ans, d'une taille moyenne, habillée de calico noir et ayant des guêtres de drap.

NOUVELLES DU SOIR.—Hier, entre trois et quatre heures, deux hommes nommés l'un Tom Moran et l'autre Jérôme Muldoon, ont eu, rue Ursulines, près de la rue de Chartres, une dispute où le dernier a été dangereusement blessé au-dessus de l'œil gauche, avec quelque instrument tranchant. Il a été emmené chez lui au coin des rues Jefferson et Vieille-Levée.

Huit industriels, de ceux qui exploitent la crédulité honnête des campagnards ont été arrêtés par la police comme vagabonds.

Thomas Kennedy, qui conduisait une charrette de bois, a été jeté à terre par un choc entre sa charrette et un dray chargé de coton. Il s'est fait beaucoup de mal, mais ses lésions n'ont rien de dangereux. John Johnson, le conducteur du dray, a été arrêté.

L'IMPATIENCE DES PARTIS EN FRANCE.—Nous lisons dans le *Soir* :

Le provisoire commence, paraît-il, à n'être du goût de personne. Un excellent article publié, ce matin, dans le *Journal des Débats*, par M. Eugène Dufeuille, est consacré à démontrer que l'hésitation du gouvernement et les légitimes terreurs qu'inspirent les radicaux donnent des chances sérieuses aux bonapartistes. Il termine par ces mots :

"C'est aujourd'hui le devoir strict du gouvernement de dire tout haut ce qu'il veut, où il va, et de mettre enfin, par une politique plus arrêtée, un terme à l'inquiétude des esprits et un frein aux espérances des impérialistes. Si M. Thiers peut, d'accord avec l'Assemblée nationale, garantir au pays son lendemain, qu'il le fasse ; si, par hasard, il ne le peut pas, qu'il le dise, et le pays avisera."

FAITS DIVERS.

—Le nommé Beudin, adjudant sous la Commune, convaincu d'avoir commandé l'incendie des Tuileries et d'avoir tué un pharmacien nommé Coq, a été condamné à mort.

—Nous apprenons que le ministre de la marine italienne a donné des ordres pour que plusieurs vaisseaux de guerre se tiennent prêts à croiser sur les côtes espagnoles.

—Le bruit que le gouvernement attendra pour appeler la classe de 1871, le vote de la nouvelle loi militaire se confirme. [illegible]

—En même temps que l'on s'occupe d'une loi punissant l'ivresse, on étudie le moyen de faire de larges coupures dans les [illegible] de France.

—Un élève de M. Tulou [illegible]

—Deux délégations de ses grands centres manufacturiers viennent de prier M. Roubert de prendre en main leurs intérêts si gravement menacés.

—Une délégation de la réunion de la gauche s'est rendue hier auprès de M. Thiers pour [illegible]

PAR LE TÉLÉGRAPHE

[illegible]

Une allocution du Pape.

Son opinion sur l'existence de deux pouvoirs à Rome.

Grand tumulte à l'Assemblée de Versailles.

Echange d'explications entre les divers partis.

Le prince de Galles assistait à la séance.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Paris, 11—La mort de Joseph Mazzini est annoncée.

Madrid, 11—Le comité électoral carliste presse les hommes du parti de voter pour une coalition de candidats. Le ministre Sagasta, dans sa circulaire aux gouverneurs des provinces, leur fait sentir la nécessité de faire respecter les lois.

Paris, 11 mars—Le Pape, dans une audience publique, a dit que les troubles de l'Eglise remontaient à 25 et, entre autres, que l'existence de deux pouvoirs à Rome, en même temps, était impossible.

Il n'est pas vrai que le Pape fasse des préparatifs de départ.

Londres, 11—Le secrétaire des colonies a nié, devant la Chambre, qu'il y eût un traité secret pour la séparation du Canada.

Paris, 11—Le gouvernement insiste sur le maintien, dans le projet de loi relatif à la presse, de la déclaration de la forfaiture du souverain pouvoir par la dynastie impériale. On rapporte que le président Thiers et le comité ont fini par s'entendre.

Versailles, 12—A l'Assemblée nationale, aujourd'hui, motion a été faite au milieu d'une grande excitation, de censurer et poursuivre deux députés pour diffamation à l'égard de la Chambre. Une contre-motion de passer à l'ordre du jour a été faite. Comme elle équivalait au désaveu de la première motion sur la table, elle a été déclarée finalement adoptée; sur quoi le tumulte a recommencé de plus belle.

Un membre de la droite s'est écrié et a dit que le vote de l'ordre du jour n'était pas une garantie d'impunité aux [illegible] Chambre. Un échange de violentes paroles entre la droite et la gauche et la confusion et le bruit se sont prolongés. Les députés accablés se sont levés et partant des leurs places ont refusé d'accepter un tel pardon, mais ils ont été accueillis par une tempête de cris.

Jules Favre s'est levé pour parler, mais le bruit a empêché de l'entendre. Le prince de Galles qui assistait à la séance a été témoin de tout ce désordre.

Londres, 11—Le *Financier* dit : le gouvernement américain, après mûre délibération, a décidé qu'il présenterait ses contre-exposés au tribunal de Genève le 15 avril, conformément au traité de Washington, quand même les arbitres anglais ne seraient pas présents, et qu'il insisterait sur la nécessité de faire respecter la [illegible] de la Grande-Bretagne.

A la Chambre des Communes, aujourd'hui, M. Mollie a appelé l'attention du département colonial sur le bruit venu d'Amérique d'un traité secret pour la séparation du Canada de l'Angleterre.

M. Hugesson, sous-secrétaire des colonies, a répondu qu'il n'avait pas pensé qu'il valût la peine de démentir une si absurde rumeur, mais, par égard pour le préopinant, il dira que le bruit n'a pas le moindre fondement.

Paris, 11—Rentes, 11—Rentes 56. 65.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 11—Vingt-et-un millions en espèces, reçus de Europe sur le nouvel emprunt ont été placés, en 5-20. Le montant du nouvel emprunt placé [illegible] lions, et l'on négocie toujours pour en placer davantage.

CHAMBRE—Le comité sur les élections s'est décidé, à l'unanimité, à faire un rapport en faveur de Hanes contre Norris, de l'Alabama. Les votes de la Chambre aujourd'hui indiquent que le bill des droits civils de Hooper passerait, si l'on pouvait obtenir un vote.

SÉNAT—M. Trumbull a harangué le Sénat sur le bill du service civil.

Il a dit qu'il doutait qui que ce soit de prouver qu'il eût dit un mot qui ne fût pas respectueux pour le Président ou qu'il l'eût attaqué. Il est vrai qu'il n'avait pas fait son panégyrique, mais il croyait qu'il avait trop de sens pour être charmé de pareilles adulations.

L'allocation de $50,000 pour la réforme civile a passé bien que 16 républicains aient voté contre.

CHAMBRE—Un comité choisi a été chargé de faire une enquête sur le secrétaire de la marine, Robeson, et sur les affaires navales en général.

M. Brooks demande la suspension du règlement pour adopter ses résolutions sur le Mexique. Rejeté par 90 contre 72.

M. Farnsworth, du comité des Postes, a rapporté un bill pour supprimer le système des enchères de poste pour le transport des malles, et portant que toute personne qui, ayant été acceptée manquera à ses engagements, sera passible d'une amende de $5,000 et d'un emprisonnement d'un an. Le bill passe avec un amendement sans importance.

Le bill suivant lequel le tiers des droits en douane serait recevable en greenbacks a été rejeté par 89 contre 65.

M. Killinger a présenté une résolution déclarant que le système de concession de subsides en terres publiques aux chemins de fer, devait être discontinué, et que la justice envers tout le monde exigeait que les terres publiques fussent réservées pour établissements actuels et homesteads et pour des vues d'éducation. Acceptées sans division.

M. Hereford demande la suspension du règlement et l'adoption d'une résolution contre les écoles mixtes forcées et déclarant inconstitutionnelle et tyrannique toute tentative de passer aucune loi intervenant avec les églises, les entrepreneurs de transports publics et les aubergistes. La résolution est rejetée par 87 voix contre 50.

M. Getz présente une résolution chargeant le comité des voies et moyens de faire un rapport sur la question d'abolir toutes les [illegible] du revenu de l'intérieur et d'imposer, en place, des taxes sur les Etats en proportion de la population. Adoptée.

Nombre de bills d'amnistie sont présentés et adoptés à l'unanimité sans qu'il en soit même donné lecture.

NOUVELLES DIVERSES.

Memphis, 11 mars—L'organisation de la Bourse du coton a été finalement effectuée aujourd'hui par l'élection de W. B. Galbreath, comme président et R. A. Thompson comme secrétaire. M. O. G. Cameron, grand marchand de grains de cette ville est mort aujourd'hui.

Jackson, 11 mars—Dans l'affaire de Belk à la Cour des Etats-Unis, sous l'acte dit d'*enforcement*, le juri a rendu un verdict de coupable de conspiration avec d'autres pour exciter une émeute. Le verdict a surpris tous ceux qui avaient connaissance des témoignages. Motion a été faite pour une nouvelle audition de cause et le juge Hill a dit qu'il aviserait jusqu'au prochain terme de la Cour. En attendant, il a fait mettre Belk en liberté sur une caution raisonnable.

La Législature a passé l'acte accordant aux villes et aux bourgs le droit de souscrire au capital des chemins de fer.

New-York, 11.—Une force de police a été requise pour retenir la foule qui désire entendre la contre-interrogation de Garvey. Le procès est remis à cause de la maladie d'un des jurés.

Le bruit court que James Gould a été arrêté. Ce qu'il y a de plus certain c'est qu'il a donné sa démission de la présidence de la compagnie de l'Erie et que le général Dix lui succède.

Un autre bruit dit que la réunion des directeurs était attendue et que Gould et huit directeurs ont été expulsés [illegible].

New York, 11—Le shérif a saisi, aujourd'hui, le ferry-boat Westfield, conformément à un jugement en faveur de Théodore [illegible] des victimes.

La veuve du professeur Clemenfire a [illegible]

Un marchand de publications obscènes a été condamné à un an de pénitencier et à $5000 d'amende, [illegible]

Brownsville, 11—Les éleveurs de bestiaux [illegible]

New York, 11—La compagnie de l'Erie [illegible]

Omaha, 11—La bande des [illegible]

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 11—Descendus, les steamers Tidal Wave, Belle Lee, [illegible]

St-Louis, 11—Arrivé, le Bismark, de la Nlle-Orléans. [illegible]

Shreveport, 11—Temps beau et frais. Le rivière a baissé de 3 pouces. Partis, les steamers Mary E. Poe, de St-Louis, Katie Rowland, de Jefferson. Parti, le steamer Rapides.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 11 mars—Arrivés, la [illegible], en 3 jours de Galveston, [illegible], avec des rails; le steamer Austin, de Galveston.

Passe à la Loutre, 11 mars—Arrivés, la goëlette Nellie Chase, en 5 jours de la Havane, avec du bois; la goëlette J. L. Semans, de Horn Island, avec du sable, au gouvernement des Etats-Unis.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 11—Coton [illegible]. Ventes 1479 balles. Upland 23 1[2], Orleans 23 7[8]. Farine calme. Whiskey [illegible].

New York, 11—[illegible] 109 3[8]. Or 110 1[8] à 110 1[4].

Mobile, 11.—Coton calme. Mid. 22 [illegible]. Stock 51,[illegible] balles.

Galveston, 11—Coton ferme. [illegible]

Savannah, 11—Coton ferme. Mid. 21 [illegible]. Stock 69,730 balles.

Charleston, 11—Coton calme. Mid. 21 [illegible] à 21 3[4]. Stock [illegible] balles.

Dépêches d'hier soir.

New York, 11 mars—L'enquête sur la conduite du juge Barnard ne corrobore pas les accusations de corruption qui ont été portées contre lui.

[illegible] le gouverneur Warmoth et ceux qui l'accompagnent, sont ici. L'un d'eux dit que le général Longstreet a donné sa démission d'inspecteur de la Douane de la Nouvelle-Orléans parce qu'il ne peut approuver la politique de Grant à l'égard de la Louisiane.

D'autres officiers de ville offrent de faire comme Garvey, d'être témoins de l'Etat.

M. Tilden dit : Cette ville est dans une singulière situation : son premier magistrat poursuivi, ses officiers judiciaires suspects, sa police dont le peuple se méfie, ses premiers juges soumis à une enquête—état réel d'anarchie municipale—tout le fardeau de la représentation, les intérêts, les droits, et la sûreté du peuple remis à la presse publique, et quelques citoyens sans aucun pouvoir municipal pour les aider.

Le contrôleur Green a endossé les appréciations de M. Tilden.

Washington, 11 mars — Le bill de la Chambre rétablissant le district de terre de Monroe, Louisiane, a passé et va au Président.

CHAMBRE.—Discussion sur le bill supplémentaire des droits civils dans la séance du matin.

Une dépêche de Brownsville dit qu'un meeting d'éleveurs de bestiaux rapporte que 78,000 têtes de bestiaux valant $10,000 ont été enlevés en moins d'un mois sur l'autre rive du Rio Grande et dans un rayon de 30 milles autour de Brownsville. Cela donne une juste idée de ce commerce de voleur toute la ligne.

Des bandes de 50 voleurs, bien armés, sont organisés sur la rive mexicaine. La bande qui a dernièrement enlevé un millier d'animaux, comptait 80 hommes. Le général Crocker est arrivé une demi-heure après l'opération des maraudeurs.

San Francisco, 11.—Un voleur de diligence entre Stockton et Jenny Lind a été découvert dans le Chapparal, et finalement blessé. Il a avoué ses vols mais il n'a pas voulu dire les noms de ses complices.

(*Dépêches de Lundi.*)

Paris, 9 mars—Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, le député Guiraud a interpellé le gouvernement au sujet de la démission de Pouyer-Quertier, ministre des Finances. Il a vivement attaqué le Président Thiers qui, a-t-il dit, a combattu l'établissement d'une république et l'établissement d'une monarchie, et le pays n'a maintenant ni chez qu'entre un empire et le chaos.—M. Pouyer Quertier a défendu M. de Lamotte en faisant ressortir qu'il avait donné un témoignage qu'il avait forcé de se retirer du ministère. Il a déclaré que M. De Lamotte, qu'on accusait de s'être approprié, à l'époque où il était préfet du département de l'Eure, le montant des souscriptions destinées au secours des Français, victimes de la guerre, avait été employé dans l'intérêt [illegible]

[illegible]

On tente de grands efforts dans l'espoir de régler le différend survenu entre Thiers et le comité de l'Assemblée sur le projet de loi relativement au contrôle de la Presse. Le comité est disposé à maintenir les références déclaratoires aux décrets par lesquels le gouvernement actuel a été établi et le Président garantit que le pacte de Bordeaux sera maintenu.

L'état du Trésor, même après le paiement du quatrième demi milliard d'indemnité, est satisfaisant. Le ministre des finances peut annoncer qu'il reste en caisse quatre cent cinquante millions de francs.

Signor Minghetti, envoyé spécial du gouvernement italien, a quitté Rome. On l'attend ici lundi.

Le rappel du chevalier Negra est considéré comme certain.

Le *Constitutionnel* dit que le ministre des affaires étrangères a adressé, au cabinet italien, une note amicale qui demande une explication au sujet des fortifications des côtes de Gênes et de la frontière, attendu que ces travaux semblent menacer la sécurité de Savoie et de Nice.

Le *Temps*, dans son numéro d'aujourd'hui, annonce que les autorités de Séville (Espagne) s'attendent à un soulèvement prochain et prennent des mesures pour supprimer les démonstrations, quelles qu'elles soient.

L'*Univers* affirme qu'on a découvert, dernièrement, un complot révolutionnaire à Madrid et que plusieurs des chefs ont été exécutés.

Londres, 10 mars—L'*Observer* dit que la réponse de Fish à Granville, relativement aux réclamations de dommages indirects, a été lue. Le gouvernement américain y exprime le désir que la question soit réglée d'une manière amicale et définitivement. Le journal ajoute que l'Angleterre ni l'Amérique ne veulent recommencer le travail de la commission.

Le prince de Galles est parti, hier, pour le midi de la France. Une dépêche annonce qu'il est arrivé à Paris où il passera trois ou quatre jours avant de se mettre en route pour le Sud.

Madrid, 10 mars, 1 h. P. M.—Une nombreuse assemblée électorale des membres du parti ministériel a eu lieu ici, aujourd'hui; plusieurs des principaux unionistes et les partisans de Sagasta y assistaient. Les orateurs qui l'ont haranguée ont déclaré qu'ils représentaient les véritables révolutionnaires de septembre et que le roi Amédée représentait tous les principes pour le triomphe desquels la révolution s'était faite. [illegible]

—Blanqui a, paraît-il, composé dans sa prison un livre [illegible]

—L'aménité des mœurs fait supposer à l'auteur que chacun de nous a un [illegible]

—Si quelqu'un—dit-il—interroge les régions célestes [illegible]

—Le prince Frédéric-Charles est [illegible]

—L'incorporation du duché de Lauenbourg dans la monarchie prussienne [illegible]

—D'après les premiers travaux de [illegible]

—Un journal de Bombay raconte une histoire dont nous [illegible]

L'animal paraît avoir réussi sa manœuvre jusqu'à ce que tous les détails eussent été exposés. On ajoute qu'il est arrivé leur [illegible]

OUVERTURE D'ARTICLES de NOUVEAUTÉS Pour le Printemps.

NOTRE ASSORTIMENT [illegible]

D. H. HOLMES,
155, rue du Canal,
et 15, rue Bourbon.

NATTES ! NATTES !

Blanches, à carreaux & Fantaisie.

DONT un assortiment frais et complet de détail à des prix avantageux et par lots au gré des acheteurs.

D. H. HOLMES,
155 Canal et 15 Bourbon.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT appris d'une source certaine [illegible]

UN N. THOMASSIN,

Avis.

PERDU, le 4 mars 1872, de la ferme de Gustave à [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,

UNE petite PROPRIÉTÉ à la Pointe-Christophe [illegible]

A LOUER.

LE CAFÉ connu sous le nom de "New Britain" [illegible]

A Louer,

UNE MAISON NEUVE [illegible]

LA LAMPE dite "ORIENT SAFETY LAMP" [illegible]

A vendre,

LE ferry-boat ISAAC BOWMAN [illegible]

J. H. AUGUSTIN.

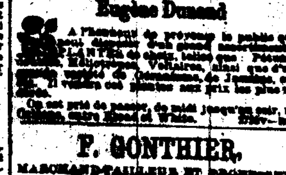

Vieille Eau-de-Vie de J. J. P.

LE soussigné, seul Agent de la Maison J. & J. Prou & Co. [illegible] VIEILLE EAU-DE-VIE [illegible]

A. C. THÉRIOUX.

Riz de choix de la Caroline, pour Plant.

A Vendre—

1000 Boisseaux RIZ de choix de la Caroline, pour plant [illegible]

JAMES WOOD.

Eugène Dumand

[illegible]

F. CASAUBIELH.

P. GONTHIER,

MARCHAND-TAILLEUR ET CHEMISIER [illegible]

24......Rue de Chartres......24

Divers. Divers.

—En Magasin et au Débarcadère.—

3000 BARILS pommes de terre Jackson [illegible]

THOS. A. O'BRIEN.

Instruments Aratoires.

CHARRUES de Brinley [illegible]

THOS. B. DUDLEY,

REDMOND B. MANNION,

No 23, Rue Carondelet,

FAIT avoir aux voyageurs qu'il émet des lettres de crédit [illegible]

MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres;
de Rothschild Frères, Paris;
S. M. de Rothschild, Vienne;
M. A. de Rothschild & Sons, Francfort

J. E. MERILH & Co.

179.......Rue Poydras.......179

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CHAUSSURES.

ONT constamment en magasin un fort assortiment de [illegible]

LA SEULE FABRIQUE DE CONFISERIE AU SUD,

Avec une Usine à vapeur.

H. CHAURANT & CO.

93... Rue Vieille-Levée... 93

CANDI

A la Nouvelle-Orléans.

CANDIS EN BATONS [illegible] DRAGÉES, LOZENGES, etc.

CHOCOLATE.

[illegible] GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE SIROPS RAFINÉS.

H. CHAURANT & Co.,
RED STORE,
93 ....Rue Vieille-Levée....... 93

SALLE DE BILLARDS.

M. J. CLAUDE, propriétaire de "VARIETIES HALL," [illegible]

GANTS DE PEAU !

CHEMISES FRANÇAISES POUR HOMMES.

ARTICLES DE FANTAISIE.

GUÉBLE & NIPPERT

[illegible]......Rue du Canal......[illegible]

Ont en magasin un magnifique assortiment de GANTS DE PEAU :

[illegible]

A vendre à livrer par navire "Agostino B" de Bordeaux.

150 barriques VIN ROUGE [illegible]

MAIGNAN & F. LABORDE.

Champagne Chs FARRE.

25 paniers de 12 btls VIN DE CHAMPAGNE [illegible]

Jambons Whittaker.

NOUS avons en magasin quelques tierçons des célèbres JAMBONS de Whittaker [illegible]

Perdu.

Perdu, le courant, un jeune CHIEN [illegible]

$10 de Récompense.

Perdu, hier au soir, [illegible] un CHIEN [illegible]

JAS. P. GUINAULT.

GANTS JOUVIN.

RÉDUCTION IMPORTANTE.

VENANT de recevoir un nouvel assortiment de gants de la maison Jouvin.

Pour dames : 1 50 la paire.
Pour hommes : 1 75 la paire.

T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse.

St-CYR FOURCADE,

PHARMACIEN,

COIN CANAL ET REMPARTS.

Reçoit continuellement par chaque steamer d'Europe, tous les médicaments [illegible]

PRODUITS CHIMIQUES et PHARMACEUTIQUES, EAUX MINÉRALES, CHOIX DE PARFUMERIE

BLANC DE PERLE, BLANC GRAS, ROUGE et FARDS de Paris, BANDAGES, ÉPONGES, BROSSES, PEIGNES, HOUPPES, BOITES A HOUPPES, etc.

PRIX RÉDUITS.

DÉPOT CENTRAL DES AMATEURS.

55......Rue St Charles......55

F. CHARLEVILLE,

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PÊCHE, NOUVEAUX ET FRAIS.

LE soussigné a pris des arrangements avec les meilleures maisons d'Europe et du Nord [illegible]

F. CHARLEVILLE,

Mme BOUMARD,

Médaille d'Or et d'Argent,

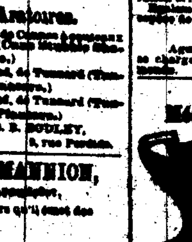

150 Rue du Canal [illegible]

PHARMACIE DELOCHE,

Coin Bourbon et Dumaine.

MARCEL MAJEAU, successeur.

M. MARCEL MAJEAU [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

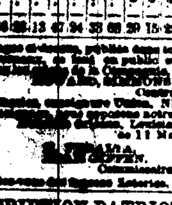

RUE VIEILLE-LEVÉE

[illegible]

NORMAN & REISS — No 131 & 133 rue de la Vieille-Levée

SIROPS DE FRUITS

FRAMBOISES, MURE, GROSEILLES, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par NORMAN & REISS,

Au Vieux Pêcheur.

A. THÈZE

132......Passage de la Bourse......132

Il invite le public à venir faire un choix chez lui avant d'acheter ailleurs.

Avis.

LES personnes qui ont des réclamations contre [illegible]

JOHN E. CLAY,

G. MONIE,

Coiffeur de Dames et Manufacturier de Perruques,

34 RUE ROYALE, Coin Bienville.

Nouveau magasin de cheveux, [illegible]

Graines Fleurs &c.

Plantes au Jardin de l'Univers.

Grande exhibition de plantes d'Europe, [illegible]

PLANTES, ARBRES FRUITIERS, VIGNES.

GRAINES DE JARDINAGE—[illegible]

R. HUBERWALD,

DROGUISTE ET PHARMACIEN,

—Successeur de J. Berber—

166......Rue du Canal......166

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON,

182......Rue du Canal......182

Nlle-Orléans.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

FOURNEAU DE CUISINE.

Le "Buck Brillant."

LE CÉLÈBRE FOURNEAU DU BUCK [illegible]

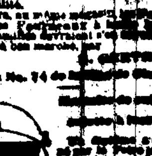

Au No. 74 de la rue de Chartres.

Demande de Solliciteurs.

ON demande quelques solliciteurs FRANÇAIS et ALLEMANDS [illegible]

J. H. MILLER & CO.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 MARS.—CLASSE No 60.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10me	11me	12me	13me	14me
66	36	56	20	13	67	34	33	66	29	15	29	—	—

[illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Des listes de souscriptions sont déposées aux adresses suivantes :

Consulat de France, 11 rue St. Louis.
A. Carrière & Cie, 21 rue Bienville.
A. Rochereau & Cie, 18 et 18 rue St. Louis.
Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Victor Maignan, 31 rue Bienville.
Morris Levy, 20 rue de Chartres.
Avenir de la Nouvelle-Orléans.
Bouz-Boy, 10 rue Bagatelle.
H. Peach.
Michel Lion, 177 et 179 rue Vieille-Levée.
Dupas, Pochelu, 15 rue du Camp.
Bodet & Gouyhou, 41 rue de la Vieille-Levée.
C. Cavaroc & Cie, 1 Passage de la Bourse.
A. Waltz, 21 rue Canal.
Hébert & Cie, angle Bienville et Chartres.
A. Bodenmann, angle Royale et St. Louis.
A. Barbier, 342 rue Robertson.
L. Chapotel, angle Bienville et Bourbon.
C. Bueyer, angle Toulouse et Chartres.
Th. Gollain, angle Dumaine et Vieille-Levée.
P. F. Chabert, 61 rue St. Ferdinand.
H. Bourdier, 41 rue Ste. Anne.
Joseph Lobinag, 111 rue Vieille-Levée.
Manufacture Louisianaise.
Antoine Alexandre, 40 rue St. Louis.
Bodenmann & Bénéventi, angle St. Pierre et Royale.
Emile Levy, 21 et 23 rue du Canal.
Propagateur Catholique.
A. Simon, 14 Passage de la Bourse.
Joseph Bayle, 35 rue de Chartres.
G. Bonnacarrère, angle Palmyre et Claiborne.
Jos Chiget, Alger.

AVIS.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Deuxième District—Nouvelle-Orléans [illegible]

L. T. LEMARIE, collecteur.

AVIS

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat du Troisième District [illegible]

P. F. DUMAN, Collecteur des taxes d'Etat.

Life Association of America [illegible]

SAMUEL FLOWER, Secrétaire.

Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans [illegible]

A. SAULLT, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Nlle-Orléans, 26 février 1872.

Par une résolution des Directeurs de la Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

AVIS est donné aux actionnaires de cette Compagnie [illegible]

GEO. PANDELY, Président.

Avis de taxe de dessèchement.

Département des Comptes Publics.

AVIS est donné que la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]

ALFRED SHAW, Administrateur des Comptes Publics.

Avis.

Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District—No 9 rue Carondelet, Nlle-Orléans, 5 mars 1872.

LES contribuables du Premier District sont priés de venir, sans retard, payer leurs taxes de 1871 et leurs licences de l'année courante, afin d'éviter les désagréments et les frais.

GEORGE A. SHERIDAN, Collecteur.

Taxes de Ville de 1871.

Département des Finances. Hôtel de Ville, 5 mars 1872.

LES comptes des taxes de 1871 prélevées par les ordonnances [illegible]

JOHN S. WALTON, Administrateur des finances.

Knickerbocker Life Insurance OF NEW YORK.

Bureau principal, No 161, Broadway.

[illegible]

Agent Général—Le colonel R. N. OGDEN

HEBERT & Cie.,

35......RUE DE CHARTRES......35

(Coin Bienville.)

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

Papeterie, Articles de Bureaux,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE Papiers peints en tous genres,

A PRIX RÉDUITS.

Abonnements à toutes les publications françaises de Romans, Histoire, Littérature, etc., etc.

REÇU par le steamer SAXONIA, un envoi considérable de Romans, par

A. DUMAS, E. SUE, E. CAPENDU, A. KARR, EMILE SOUVESTRE, H. MURGER, V. de BERNAT, GYP, AYMARD, PAUL de KOCK, etc.

Ainsi que quelques Nouveautés Littéraires telles que LOUIS VEUILLOT, Paris pendant les deux Sièges, Rome pendant le Concile, etc.

LE MAGASIN PITTORESQUE 1871, 1 vol. relié.

LE MUSÉE DES FAMILLES, 1871, [illegible]

Collection de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES en volumes reliés ou brochés.

HENRY DE KOCK, Histoire des Courtisanes Célèbres.

Un complet assortiment de LIVRES CLASSIQUES,

Articles et Modèles pour le DESSIN,

HEBERT & CO.

C. L. CHAPOTEL

FERBLANTIER,

Encoignure Bourbon et Bienville,

Offre à sa nombreuse clientèle un grand assortiment de STOVES des meilleures marques pour BOIS et CHARBON.

Grande de [illegible]

FERBLANTERIE,

BAIGNOIRES, BAINS DE SIEGE, BAINS DE PIEDS.

Il se charge de tous les travaux de réparation et exécute les ordres avec soin et à des prix modérés.

Water Works.

M. CHAPOTEL est autorisé par la Compagnie des Water Works à installer les tuyaux de plomb, les hydrants, les robinets, etc., et à faire toutes les réparations qui se rattachent à cette partie.

CAZAUX & VERGNOLE,

IMPORTATEURS,

VINS, LIQUEURS, &c.,

—ET—

FABRICANTS DE SIROPS,

[illegible]......VIEILLE-LEVÉE.